

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

### Enregistrement et identification des chats et chiens

## Plus de 3 000 animaux perdus se retrouvent chaque année à la SPA de l'Estrie

**Sherbrooke, le 29 janvier 2014** – La période de renouvellement annuel des licences pour animaux de compagnie est présentement en cours à la Société protectrice des animaux (SPA) de l'Estrie, et ce, jusqu'au 15 février prochain. Tous les gardiens de chats et de chiens déjà enregistrés auprès de la SPA de l'Estrie ont donc récemment reçu par la poste leur avis de renouvellement. Il n'en demeure pas moins cependant que plusieurs animaux de compagnie du territoire desservi par l'organisme de protection ne sont toujours pas enregistrés. Or, un animal perdu ou blessé, et de surcroît sans médaillon d'identification, est un animal démuné et vulnérable, qui laisse derrière lui une famille inquiète et attristée.

*« Nous accueillons bon an, mal an, quelque 3 000 animaux perdus, rappelle d'emblée la responsable des communications et porte-parole de la SPA de l'Estrie, Cathy Bergeron. Le comportement animal étant imprévisible, bon nombre de chats et de chiens, même ceux vivant uniquement à l'intérieur, prennent en effet la poudre d'escampette, et ce, au grand étonnement et désarroi de leur famille. »*

*« Les gens se croient à l'abri d'une telle éventualité, soutient la porte-parole. Or, en 2013, ce sont pourtant plus de 2 380 chats et 750 chiens errants qui ont franchi les portes de notre refuge. De ce nombre, plus de 98 % n'étaient pas identifiés. Dans la plupart de ces cas, les retrouvailles n'ont pas été au rendez-vous, car il s'avère très difficile de retracer la famille d'un animal égaré qui n'est ni enregistré, ni identifié. »*

### Le médaillon : le billet de retour à la maison

À l'inverse, tous les animaux trouvés et identifiés par le médaillon de la SPA de l'Estrie et signalés auprès de celle-ci reprennent le chemin de la maison. *« En portant son médaillon, un animal indique clairement et visiblement, à quiconque croise son chemin, qu'il a une famille quelque part; il n'y a pas de confusion possible »,* insiste Madame Bergeron.

*« Le citoyen qui trouve cet animal peut conséquemment nous informer de la situation en nous appelant et nous transmettre le numéro inscrit sur le médaillon, sans même avoir à se déplacer. Grâce à ce numéro, nous pouvons retracer les coordonnées de la famille de l'animal égaré et joindre celle-ci sans tarder. Les retrouvailles peuvent donc se faire rapidement, chez le citoyen en question ou à notre refuge.»*

### **Mieux vaut tard que jamais**

Il n'est jamais trop tard pour enregistrer son animal de compagnie. Cette démarche peut se faire en tout temps de l'année. « *Enregistrer son compagnon à quatre pattes et lui faire porter son médaillon, c'est poser un geste simple qui assure sa sécurité, non seulement en cas d'égaré ou de fugue, mais également lors de situations où il pourrait, en votre absence, se blesser et avoir besoin de soins, affirme la porte-parole. C'est un geste qui peut tout changer.* »

Pour ce faire, il suffit de communiquer avec le département des licences de la SPA de l'Estrie au 819 821-4727, option 4, ou de remplir le formulaire d'enregistrement disponible au [www.spaestrie.qc.ca](http://www.spaestrie.qc.ca). Le coût d'enregistrement est de 45 \$ pour un chien, et de 35 \$ pour un chat; un rabais de 10 \$ s'applique si l'animal est stérilisé.

« *Enregistrer son animal de compagnie et lui faire porter son médaillon, c'est un investissement qui en vaut largement le coût* », de conclure Madame Bergeron.

### **Bas de vignette du visuel Médaillon**

Le médaillon d'identification de la SPA de l'Estrie : une assurance sécurité pour les chats et les chiens.

Source : Cathy Bergeron  
Responsable des communications  
819 821-4727, poste 109 / [cbergeron@spaestrie.qc.ca](mailto:cbergeron@spaestrie.qc.ca)